

Mobilisation nationale contre les tirs de loups dans les Réserves naturelles nationales



À partir du 19 mai, l'Assemblée nationale examinera le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. Un amendement autorise désormais les tirs de loups dans les réserves naturelles nationales. Un collectif de gestionnaires d'aires protégées et d'ONG environnementales exige la suppression de cette mesure qui, sans améliorer la vie des éleveurs, va à l'encontre des objectifs de protection de ces espaces naturels et des engagements de la France en matière de biodiversité.

Liens utiles

[Accédez au communiqué de presse](#)